



Lettre ouverte à ceux qui savent lire

Dans un article publié le 16 juillet 2025, *L'Yonne Républicaine* revient sur la vente du camping municipal cédé à l'AJA au prix de 7 euros le m², et sur le dépôt d'un recours au Tribunal administratif par Florence Loury pour contester ce prix.

Interrogé par la journaliste, « le maire argumente en s'appuyant sur l'estimation des Domaines » pour justifier ce prix particulièrement bas (article de l'YR en PJ).

Or, quand on lit l'avis des Domaines annexé à la délibération actant la vente du camping, on comprend que c'est la Ville d'Auxerre qui a fourni des exemples de prix de terrains à l'inspectrice des Finances publiques qui rédige l'avis (avis en PJ).

L'inspectrice des Finances publiques le note elle-même :

L'évaluation est élaborée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

En clair : l'inspectrice des Finances publiques n'a pas fait de recherche de prix indépendante et elle s'est contentée de compiler les données fournies par la Ville d'Auxerre.

Le serpent se mord la queue ! La Ville fournit des exemples de prix, l'inspectrice des Finances publiques les reprend à son compte puis la Ville s'appuie sur l'évaluation pour se justifier. Joli tour de passe-passe !

Denis Martin

Président d'Auxerre Écologie Solidarités